

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 18 mai et les 28, 29 juin 1965) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF AU MAINTIEN EN FONCTIONNEMENT D'OBSERVATOIRES SISMOGRAPHIQUES JUSQU'AU 30 JUIN 1968 (Projet «VELA UNIFORM»).

I.

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 232

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments à Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer à la Note n° 3 du Ministère des Affaires extérieures, en date du 20 janvier 1965, autorisant le Gouvernement des États-Unis à assurer le fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles au Canada jusqu'au 30 juin 1965, dans le cadre de son programme de recherches sismologiques connu sous le nom de Projet «VELA UNIFORM».

Le Gouvernement des États-Unis estime qu'il y a une grande utilité à reconduire ce programme conjoint d'observations, et l'Ambassadeur propose que la présente autorisation soit prolongée pour une période de trois ans, aux mêmes conditions qu'auparavant.

Le projet «VELA UNIFORM» continuera d'avoir pour but la recherche et les perfectionnements techniques dans le domaine de la détection et de l'identification des phénomènes sismiques, une attention particulière étant portée aux explosions nucléaires souterraines. Les observations qui ont été faites jusqu'ici au Canada et ailleurs ont permis d'acquérir une meilleure connaissance de la nature des secousses sismiques, des propriétés physiques de la croûte terrestre et du manteau extérieur, ainsi que de l'effet des différents types de formations terrestres sur la force des vagues sismiques engendrées par les explosions nucléaires souterraines.

Il faudra encore de nombreuses recherches avant que l'on puisse mieux distinguer les signaux qui annoncent une secousse sismique de ceux qui sont reçus lors d'une explosion souterraine. On étudie actuellement plusieurs genres de critères d'identification, et l'on s'attend à ce que le maintien en fonctionnement d'observatoires mobiles au Canada contribue à l'avancement de ces recherches ainsi qu'à celui d'autres travaux du projet. Les données recueillies au Canada dans le cadre de ce programme seront mises sur demande à la disposition du Gouvernement canadien, et les résultats du programme de recherches paraîtront sous la forme de documents sans cote de sécurité.

Si le Gouvernement canadien approuve la proposition énoncée ci-dessus, l'Ambassadeur a également l'honneur de proposer que la présente note et la réponse que lui fera Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures soient considérées comme constituant entre les deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de cette réponse.

W.W. B.

Ottawa, le 18 mai 1965